



Convention relative aux droits de l'enfant

Distr. générale
8 octobre 2012
Français
Original: anglais

Réunion des États parties

Quatorzième réunion

New York, 18 décembre 2012

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Note du Secrétaire général

1. Ouverture de la Réunion par le représentant du Secrétaire général.
 2. Élection du Président.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Élection des autres membres du Bureau de la réunion.
 5. Élection de neuf membres du Comité des droits de l'enfant, conformément à l'article 43 de la Convention relative aux droits de l'enfant tel que modifié (voir la résolution 50/155 de l'Assemblée générale).
 6. Questions diverses.
-